

d'ALSACE 13/06/2017

APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Instauration du droit de préemption urbain
et instauration du permis de démolir
et de la déclaration préalable pour les clôtures
Commune d'Illhaeusern

Par délibérations en date du 6 juin 2017 le conseil municipal d'Illhaeusern a décidé :

- d'approuver le Plan Local d'Urbanisme;
- d'instituer le Droit de Préemption Urbain sur l'ensemble des zones U et AU;
- d'instaurer le permis de démolir et la déclaration préalable pour les clôtures.

Le dossier approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie d'ILLHAEUSERN les lundis de 13 h à 19 h, les mardis, mercredis et jeudis de 8 h 30 à 12 h et le vendredi de 13 h à 16 h.

822320000

ALJ01

8 | DNA 13/06/2017

Annonces légales et judi

avec eurolegales.com

Enquête publique

APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Instauration du Droit de Préemption Urbain
et instauration du permis de démolir et de la déclaration
préalable pour les clôtures

Commune d'Illhaeusern

Par délibérations en date du 6 juin 2017, le conseil municipal d'Illhaeusern a décidé :

- d'approuver le Plan Local d'Urbanisme ;
- d'instituer le Droit de Préemption Urbain sur l'ensemble des zones U et AU
- d'instaurer le permis de démolir et la déclaration préalable pour les clôtures.

Le dossier approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie d'Illhaeusern les lundis de 13 h à 19 h, les mardis, mercredis et jeudis de 8 h 30 à 12 h et le vendredi de 13 h à 16 h.

822038000